

# Le B-A-BA de la micro-entreprise

---

# Sommaire

- 01 . Bienvenue à l'Adie
- 02 . Auto-entreprise ou micro-entreprise ?
- 03 . La micro-entreprise, une vraie entreprise
- 04 . La micro-entreprise en bref et les obligations
- 05 . Les interlocuteurs administratifs
- 06 . La protection sociale
- 07 . Les offres de l'Adie et de ses partenaires



adie



'01



# Bienvenue à l'Adie

adie



## LES MISSIONS DE L'ADIE

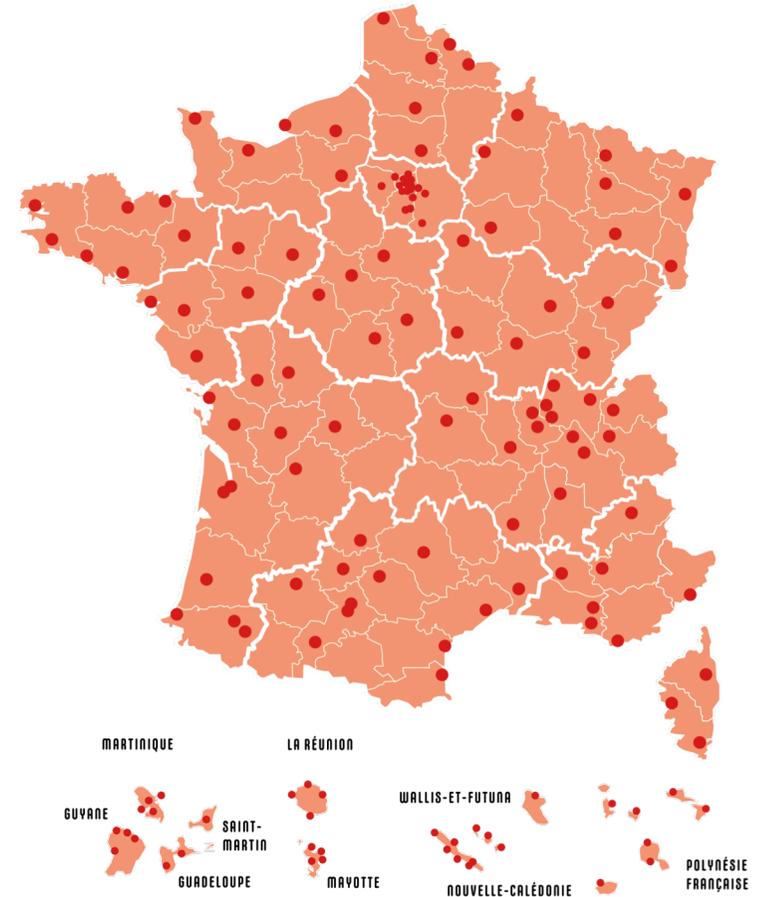
Depuis plus de 31 ans, l'Adie est une association française reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que **chacun peut entreprendre s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.**

Son réseau de spécialiste finance et accompagne les créateurs pour une économie plus solidaire et responsable

Active sur tous les territoires en métropole et outre-mer, ses salariés et bénévoles cherchent à rendre simple, accessible, intelligible ce qui est perçu comme complexe pour lever les barrières de l'accès à l'entrepreneuriat.

L'Adie, c'est

- **160 000 entreprises financées et accompagnées**
- **158 antennes et 390 permanences**
- **1 300 bénévoles spécialistes de la création entreprise**



## LES MISSIONS DE L'ADIE

L'Adie propose des financements pouvant atteindre 10 000 euros, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'État ou des collectivités locales.

Un accompagnement gratuit est également proposé pour assurer la pérennité de l'activité financée, avant, pendant et après la création de l'entreprise, sous la forme de formations collectives et d'un suivi personnalisé dans des domaines aussi variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité

**FINANCER**

**CONSEILLER**

**ACCOMPAGNER**



**adie**



02

# Auto-entreprise ou micro-entreprise ?

## QUIZZ : SELON VOUS, POUR CRÉER SON ENTREPRISE, IL FAUT ...

**ETRE TRES DIPLOME ?**

**non**

**54 %**

des créateurs d'entreprises ont un CAP/BEP/BAC ou n'ont pas de diplôme

**DE L'ARGENT ?**

**non**

**54 %**

des créateurs se sont lancés avec moins de **8 000 €**

**AVOIR UNE IDEE INNOVANTE ?**

**non**

**73 %**

des créateurs d'entreprises se sont lancés sans introduire de services ou de produits « nouveaux »



**adie**

## QUIZZ : SELON VOUS, LES ENTREPRENEURS ...

VEULENT ETRE RICHES... ... CHERCHENT L'INDEPENDANCE AVANT TOUT ?

non

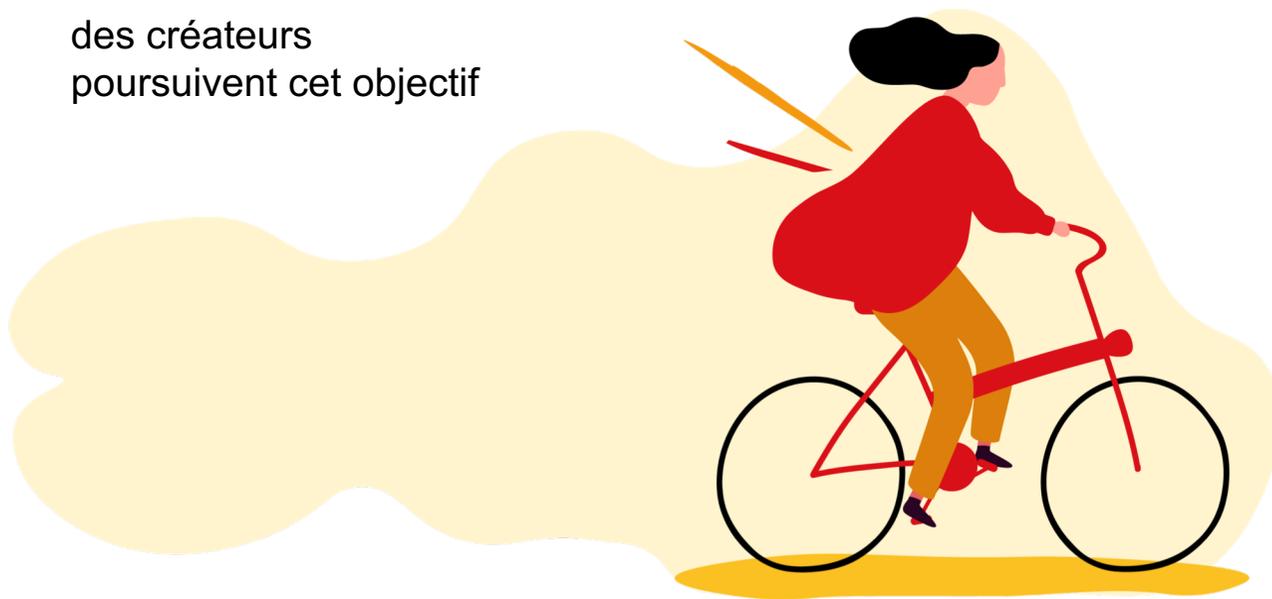
**22 %**

seulement des porteurs de projets de création d'entreprise espèrent avoir un revenu plus important qu'en étant salarié

oui

**55%**

des créateurs poursuivent cet objectif



adie

03

# La micro-entreprise, une vraie entreprise

## LA MICRO-ENTREPRISE, UN REGIME

**LA MICRO-ENTREPRISE N'EST PAS UN STATUT MAIS UN REGIME FISCAL**

**APPLICABLE A CERTAINES ENTREPRISES UNIPERSONNELLES**

Il s'agit d'une entreprise comme une autre, qui permet d'avoir un KBIS et un Siren :

- Qui aura un impact sur les impôts, la sécurité sociale, les droits à Pôle emploi ou le RSA, etc.
- Un régime (presque) pour tout le monde : étudiants, salariés, retraités, fonctionnaires, demandeurs d'emploi, etc.
- Vous êtes éligibles aux aides de la création d'entreprise (ACRE)
- Vous payez vos cotisations sociales en fonction du chiffre d'affaire que vous réalisez. Si vous encaissez 0€, vous ne payez pas de cotisations !

04

# La micro-entreprise en bref et les obligations

## LA MICRO-ENTREPRISE, EN BREF

### LES 3 INCONTOURNABLES DE LA MICRO-ENTREPRISE

- C'est une entreprise individuelle
- Avec un chiffre d'affaires plafonné :
  - 176 200 € pour de la vente
  - 72 500 € pour des prestations de service
- Paiement des charges sociales et des impôts, chaque mois ou chaque trimestre, en fonction du chiffres d'affaire
  - Vente de marchandise : 12,8%
  - Prestations de services et activités libérales 22%



## AVANTAGES & INCONVENIENTS

### AVANTAGES

Des démarches de création simplifiées :

- Création en ligne totalement gratuite et sans apport
- Déclaration et paiement des cotisations en ligne (si CA=0, il faut quand même déclarer)

Une comptabilité allégée :

- Tenue quotidienne d'un registre des recettes et des achats par ordre chronologique (recettes => ce qu'on a dans le caisse), mode de règlement et pièce justificative
- Pas de TVA (franchise en base de TVA), si CA inférieur à 91 000 € pour les activités d'achat-revente ou 33 500 € pour les activités de services

Mode de calcul des cotisations simplifié :

- Application d'un taux sur le chiffre d'affaires déclaré (le taux varie en fonction du secteur d'activité)
- Connaît à l'avance le montant de ses cotisations sociales

### INCONVENIENTS

Responsabilité infinie de l'entrepreneur individuel sur les dettes de l'entreprise

Obligation d'atteindre certains plafonds de chiffre d'affaires pour valider des trimestres de retraite

Un régime pas adapté à toutes les activités (pas pour celles qui ont des charges fixes importantes)

Un régime qui n'a pas toujours une très bonne image.

Pas de possibilité de récupérer la TVA sur les investissements (ou seulement sous certaines conditions)

## LES OBLIGATIONS DU MICRO-ENTREPRENEUR

Le régime comptable et les informations à fournir à l'Administration

Mention « TVA non applicable, article 293 B du CGI » sur toutes les factures

Tenue d'un livre-journal détaillant les recettes

Tenue d'un registre présentant dans l'ordre chronologique le détail des achats, pour les activités de vente

Déclaration en ligne des cotisations sociales :

Depuis septembre 2019, il est obligatoire de régler ses cotisations sociales et déclarer son chiffre d'affaires en ligne sur le site [www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr).

Compte bancaire

Ouvrir un compte dédié si le chiffre d'affaires dépasse 10 000 € pendant 2 années consécutives. Attention, pas nécessaire d'ouvrir un compte « professionnel »!

En cas de vente à des particuliers, afficher la possibilité de recourir à la médiation :

Communiquer au consommateur les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont vous relevez, en inscrivant ces informations de manière visible et lisible sur: son site internet, ses conditions générales de vente ou de service, ses bons de commande, et sur tout autre support adapté.

05

# Les interlocuteurs administratifs

adie



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE



## LA GESTION ADMINISTRATIVE : LES INTERLOCUTEURS

Pour vos démarches administratives courantes :

L'URSSAF (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) :  
pour le règlement de vos cotisations sociales.

La Sécurité Sociale des Indépendants : pour votre protection sociale

Le service des impôts pour le règlement de vos impôts (DGIFP).

La CAF : si vous percevez des allocations familiales, la prime d'activité/RSA ou les APL

**NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CRÉER DES ESPACES PERSONNEL SUR CHACUN DE CES SITES**

**POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES EN LIGNE.**

## LA GESTION ADMINISTRATIVE : LES PORTAILS EN LIGNE

Portails administratifs en ligne (1/2)

[autoentrepreneur.fr](http://autoentrepreneur.fr) pour :

- Déclarer votre CA et payer en ligne vos cotisations sociales et accéder à vos déclarations archivées
- Obtenir vos attestations (de vigilance, de chiffre d'affaires, etc.)
- Echanger avec votre Urssaf, au plan régional

### BON A SAVOIR !

**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE AUTOENTREPRENEUR URS**

L'espace professionnel sur [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr) pour :

- Consulter et régler votre cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Garder le lien avec l'administration fiscale, poser des question, etc.

06

# La protection sociale

# LA PROTECTION SOCIALE DU MICRO-ENTREPRENEUR

## Vos droits

- Accès à la protection sociale, aux prestations maladie-maternité et aux allocations familiales dans les mêmes conditions que les salariés.
- Retraite de base des travailleurs indépendants calculée de la même manière que pour les salariés (à condition de déclarer un minimum de chiffre d'affaires). Les travailleurs indépendants disposent d'un régime de retraite complémentaire obligatoire.
- Accès à une couverture invalidité-décès et droit à la formation

CES DROITS SONT **POSSIBLES** PARCE QUE VOUS PAYEZ DES COTISATIONS SOCIALES !

## LA PROTECTION SOCIALE DU MICRO-ENTREPRENEUR

Que se passe-t-il si je tombe malade ou en cas d'accident ?

### Délai de carence

L'indemnité maladie est versée :

à partir du 4<sup>e</sup> jour en cas d'hospitalisation,

à partir du 8<sup>e</sup> jour en cas de maladie ou d'accident.

Pour les arrêts de travail supérieurs à 7 jours, le délai de carence est réduit de 7 jours à 3 jours.

### Durée du versement

Les indemnités journalières peuvent être versées pendant :

3 ans, pour les arrêts de travail prescrits au titre d'une affection de longue durée (ALD) ou au titre de soins de longue durée,

360 jours, sur une période de 3 ans, pour les autres arrêts (maladie, accident).

Attention: Pas de possibilité d'indemnisation la première année d'activité.

**Bon à savoir :** l'Adie, en lien avec Axa, propose une assurance professionnelle à 200 € prenant en compte une garantie en cas de d'arrêt d'activité de plus de 15 jours ou d'hospitalisation de plus de 3 jours, dès la première année. Elle propose également une complémentaire santé adaptée, en partenariat avec Via Santé.

## LA PROTECTION SOCIALE DU MICRO-ENTREPRENEUR

Le congé maternité : de nouvelles dispositions !

Les femmes peuvent bénéficier :

- d'une **allocation forfaitaire de repos maternel**, destinée à compenser partiellement la diminution de leur activité. Elle est versée en 2 fois (au 7e mois et après l'accouchement)
- d'une **indemnité journalière forfaitaire** d'interruption d'activité :
- Si l'interruption d'activité se prolonge, un **complément d'indemnité** peut être versé dans la limite totale de 3 976,02 €.

## ZOOM SUR L'ACRE AIDE AUX CREATEURS ET REPRENEURS D'ACTIVITE

L'ACRE est désormais accessible aux entrepreneurs sous conditions de statut (demandeurs d'emploi indemnisés ou indemnisables, bénéficiaires du RSA, jeunes de 18 à 25 ans, personnes résidant dans un quartier prioritaire de la ville, etc.).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les exonérations sociales sont limitées à une année (contre 3 auparavant), avec une exonération de 50% (contre 75% la première année auparavant).

Activité exercée	Exonération sur la première année
Vente de marchandises	6,4%
Prestations de services Et activités libérales relevant du RSI au titre de l'assurance vieillesse	11%
Activités libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	11%

Pour en bénéficier, la demande doit être envoyée à l'URSSAF au moment du dépôt du dossier de création de l'entreprise ou dans les 45 jours suivants (hors régime de la micro-entreprise, l'aide est versée automatiquement).

## ZOOM SUR L'ACRE

### AIDE AUX CREATEURS ET REPRENEURS D'ACTIVITE

#### Situation des indépendants en société !

Les conditions de l'ACRE pour les indépendants hors micro-entreprise sont les suivantes :

- l'exonération est totale si le revenu professionnel est inférieur à 30 852 € (75 % du plafond annuel de la Sécurité sociale) ;
- l'exonération devient dégressive si le revenu professionnel est compris entre 30 853 et 41 136€
- l'exonération n'est pas applicable lorsque le revenu professionnel est supérieur ou égal à 41 136€/an (une fois le plafond annuel de la Sécurité sociale).

Cette exonération ne peut être possible qu'à condition de vous verser un revenu (les dividendes pour les SAS ne sont pas concernés par l'exonération de l'ACRE).

07

# Les offres de l'Adie et de ses partenaires

## LES OUTILS ADIE POUR REUSSIR : DES OFFRES NEGOCIEES

- Des formules d'assurance complètes, adaptées pour votre entreprise, votre véhicule et votre santé.
- Des services pour vous développer à prix

**ASSURANCE AUTO**

**RESPONSABILITE CIVILE « EXPLOITATION ET PROFESSIONNELLE »**

**ASSURANCE LOCAL ET MATERIEL PROFESSIONNEL**

**COUVERTURE EN CAS D'ARRET OU DE REDUCATION D'ACTIVITE (**



adie

# L'ACCOMPAGNEMENT ADIE POUR REUSSIR

COMMERCIAL

FINANCIER

ADMINISTRATIF

JURIDIQUE

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ATELIERS A LA CARTE

JE DEVIENS ENTREPRENEUR FORMATIONS BONS PLANS

COACHING PERSONNALISE



adie



## DES PRETS POUR FINANCER VOTRE ACTIVITE

Un prêt jusqu'à 10 000 €

- Taux 7,45 %
- Contribution de solidarité 5 %
- Caution 5 000 € maximum

Exemples :

*4 500 € sur 30 mois à 7,45 % = 164,87 € par mois*

*4 500 € sur 30 mois à 3,76 % = 155,64 € par mois*



**LOCAL**

**STOCK**

**TRESORERIE**

**VEHICULE**

**MATERIEL**

**PUBLICITE...**

## UN ACCOMPAGNEMENT EN LIGNE

Un accompagnement gratuit en ligne pour construire son projet et bien démarrer son entreprise

[www.adie.org/mon-projet-d-entreprise](http://www.adie.org/mon-projet-d-entreprise)

Des Webconférences toutes les semaines sur des thèmes variés pour se lancer ou booster son activité

[www.adie.org/nos-webconferences](http://www.adie.org/nos-webconferences)

### Je construis mon projet

**Bienvenue sur votre espace de coaching gratuit.**

Ici nous vous accompagnons pour bâtir votre business plan, et démarrer votre activité en mettant toutes les chances de votre côté !

COMMENCER MON ACCOMPAGNEMENT >

POURSUIVRE MON PROJET >

En savoir plus



adie



## LES BONS PLANS DE L'ADIE



Autocollants publicitaires



Smile&Pay

Terminaux de Paiement



Compte pro 100% en ligne



Diagnostic et entretien de votre véhicule



Matériel et téléphone reconditionnés

Voir le détail de chaque bon plan sur sa fiche personnalisée dans la rubrique « Bons Plans » de votre Espace Client



Réparation de véhicule et offre d'achat de véhicule neuf en LOA



Logiciel de gestion micro-entrepreneur



Formalités juridiques en ligne



Etablir ses bilans



Location de véhicule



Création de site Web assistée



Plateforme d'expédition de colis



Compte pro pour les entrepreneurs



Logiciels et équipement de caisse



- Décennale
- Prévoyance
- Audit du local

adie

## NOUVEAU ! LE PROGRAMME MA CYCLOENTREPRISE

Vous souhaitez réduire vos charges ? Ou vous envisagez de changer de mode de transport dans le cadre de votre activité ? Le programme Ma Cycloentreprise est fait pour vous !

Ma  
Cyclo   
entreprise



### Ma Cycloentreprise, c'est :

- Une formation collective avec un entrepreneur à vélo et un test pratique de vélos utilitaires
- Un accompagnement individuel pour vous aider à faire le bon choix
- Un financement et une prime pour faciliter l'acquisition du matériel
- Et surtout, c'est entièrement gratuit !
- Présent dans 15 villes : Paris, Nantes, Rennes, Lyon, Grenoble, Chambéry, Lille, Bordeaux, Angers, Toulouse, Montpellier, Marseille, Rouen, Orléans et Tours.

Alors, vous êtes partant ?

Inscrivez-vous sur le site : <https://macycloentreprise.fr/inscription-formation/>

## ACCEDER A NOS SERVICES

 **N°Cristal** 0969 328 110

APPEL NON SURTAXE



Développement  
et  
croissance  
de  
entreprise

Création et  
démarrage  
d'activité

Financement  
Semaine 3

Comité de  
crédit  
Semaine 2

Instruction  
Semaine 1

1<sup>er</sup> contact  
prise de  
rendez-vous

**adie**  
[www.adie.org](http://www.adie.org)

**MERCI !**